GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DES USAGES ET NORMES PAR ZONE

USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS	USAGES	h1	habitation unifamiliale	■	■						
		c11	hébergement	■(b)	■(b)						
		a2	élevage / vente d'animaux domestiques			■					
		f1	foresterie et sylviculture				■				
		p1	communautaire récréatif					■			
		i1	industrie légère					■			
	STRUCTURE	Isolée		■	■	■	■	■			
		Jumelée									
		Contiguë									
	BÂTIMENT	Hauteur maximum	(étage)	1.5	2.5	1.5	1	--			
		Largeur minimum	(m)	7	6	6	--	--			
		Superficie de bâtiment au sol minimum	(m^2)	67	55	55	--	--			
TERRAIN		Superficie minimum	(m^2)	3000	3000	10000	--	--			
		Largeur minimum	(m)	50	50	50	--	--			
		Profondeur minimum	(m)	60	60	75	--	--			
		Espace naturel	(%)	50	50	50	--	--			
IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION	MARGE	Avant minimum	(m)	10	10	10	--	--			
		Latérale minimum	(m)	5	5	5	--	--			
		Arrière minimum	(m)	15	15	15	--	--			
	DENSITÉ	Coefficent d'occupation au sol max.	(%)	15	15	15	--	--			
		Nombre de logement / hectare max.		--	--	--	--	--			
DISPOSITIONS SPÉCIALES				(1) (2) (3)	(1) (2) (3)	(4)					

ZONE: ***Rr 19***

Résidentielle et de récréation

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLU :

(a) habitation multifamiliale comportant au plus 4 logements adossés

(b) uniquement l'hébergement de type «gîte touristique» et «léger»

DISPOSITIONS SPÉCIALES:

(1) 7.4.1 Usage additionnel de service dans les bâtiments résidentiels

(2) 7.4.2 Usage additionnel artisanal léger sur les emplacements résidentiels

(3) 7.4.4 Logement accessoire

(4) Les établissements agricoles à plus fortes contraintes environnementales excédant chacun 30 unités animales et tout autre type d'établissement agricole excédant chacun 100 unités animales sont interdits dans cette zone

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement	Usage/limite/norme

ANNEXÉE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO: **2002-02**

ET AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO: **2003-02**

Daniel Arbour & Associés
Société en nom collectif
Bureau des Laurentides